

**ADOPTION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DU 15 DECEMBRE 2022 DE LA RESOLUTION RELATIVE
A LA REDUCTION DU CAPITAL PAR VOIE DE RACHAT D' ACTIONS
PROPRES ET ANNULATION DES ACTIONS ACHETEES**

**(PUBLICATION EFFECTUEE CONFORMEMENT A L'ARTICLE R.22-10-30
DU CODE DE COMMERCE)**

Paris, le 15 décembre 2022 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR, ci-après également la « Société ») annonce que l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires s'est réunie ce jour à 10h00 au Cercle de l'Union Interalliée, 33 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, sous la présidence de Monsieur François Lombard, représentant de la société ALTUR GESTION, gérant de la Société.

Les actionnaires d'ALTUR INVESTISSEMENT ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises, savoir :

- Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 1 900 000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions achetées, et autorisation au Gérant à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Détail du vote des résolutions

14 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance.

- Nombre total d'actions composant le capital : 4 220 683
- Nombre total d'actions disposant du droit de vote : 4 160 565
- Nombre total de voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 3 133 847
- Nombre total de voix ayant droit de vote : 4 261 198

	Nombre de Voix exprimées (présentées et représentées)	Nombre d'actions et % du capital, que représentent les voix exprimées		Votes Pour (Nombre de voix et % du capital)		Votes Contre (Nombre de voix et % du capital)		Abstention (Nombre de voix et % du capital)		Résultat du vote
Première résolution (Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 1 900 000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions achetées, et autorisation au Gérant à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif)	3 133 847	3 045 316	72,15%	3 133 035	99,974%	812	0,026%	0	0,0%	Adoptée
Deuxième résolution (Pouvoirs)	3 133 847	3 045 316	72,15%	3 133 035	99,974%	812	0,026%	0	0,0%	Adoptée

Prochain rendez-vous :

31 janvier 2023 : ANR au 31 décembre 2022

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalieri
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 78
altur@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).